

Près de 250 médicaments en libre accès dans les pharmacies

Le ministère de la Santé a présenté, le 1er juillet, la liste des 248 médicaments qui vont progressivement être en libre accès dans les pharmacies. Elle comprend des produits couramment utilisés en automédication comme les antalgiques, les antitussifs, les substituts nicotiques, etc. Leur prix doit être clairement affiché.

C'est une petite révolution dans les pharmacies. La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a présenté le 1er juillet une liste de 248 médicaments qui peuvent désormais être disponibles en libre accès dans les officines. Ces produits sont accessibles sans ordonnance et sont couramment utilisés en automédication, pour traiter des symptômes bénins.

Il s'agit des produits utilisés dans le sevrage tabagique, comme les patches à la nicotine, des médicaments contre les maux de gorge, les brûlures d'estomac ou la diarrhée ou encore des antidouleurs (ibuprofène, paracétamol). Dans cette liste, figurent également 19 médicaments d'homéopathie et 12 produits à base de plantes.

Pour autant, les patients ne trouveront pas forcément tous ces produits dès demain dans leur pharmacie. En effet, cette mesure est facultative et sa mise en oeuvre dépendra de la bonne volonté des pharmaciens. Mais la ministre se veut rassurante sur ce point : "Nous pouvons compter sur la disponibilité, la responsabilité et les compétences des pharmaciens", souligne-t-elle.

Une démarche "expérimentale"

La vente en libre service de ces médicaments s'accompagne de certaines obligations. Les présentoirs doivent être bien séparés des autres articles et placés à proximité du comptoir, afin de faciliter les échanges avec le pharmacien. Les opérations de promotion de type "trois boîtes pour le prix d'une" sont interdites. Ces produits doivent être accompagnés de fiches explicatives et de dépliants d'information sur les règles de bon usage de l'automédication. Enfin, leur prix doit être clairement affiché sur des étiquettes bien visibles. Les patients peuvent ainsi comparer les médicaments similaires et opter pour le moins cher.

Le gouvernement espère que cette mise en concurrence favorisera la baisse des prix. A ce sujet, le ministère a annoncé la création d'un observatoire des prix "à l'automne", qui rendra compte de l'efficacité économique de la mesure. "C'est une démarche expérimentale qui sera évaluée", a précisé Roselyne Bachelot, qui a refusé d'évoquer une éventuelle ouverture de la liste à d'autres médicaments. A terme, quelque 3.000 produits accessibles sans ordonnance pourraient être concernés.

Philippe Rémond